



**Soutenez votre passion sportive !**  
Que faites vous du solde de votre taxe d'apprentissage ?

**Vous pouvez aider le CREPS !**

Le CREPS de Montpellier, établissement public local de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire est habilité à recevoir **le solde de votre taxe d'apprentissage**.

**En fléchant votre taxe au CREPS, vous participez au développement des formations !**

**Trois axes principaux pour 2025 :**

- L'accès à la formation pour les publics défavorisés
- L'investissement des outils pédagogiques numériques
- L'augmentation de la qualité des interventions pédagogiques en s'appuyant sur des professionnels

**Vous pouvez aussi flécher votre TAXE sur une formation  
spécifique  
qui à de l'importance pour vous.**

